

Programme et suivi de la progression

La formation initiale et la phase accompagnée s'appuient sur les quatre compétences du permis B. Le livret d'apprentissage permet de suivre les objectifs et les heures réalisées.

1 Maîtriser le véhicule

S'installer, utiliser les commandes, démarrer, s'arrêter, adapter l'allure et réaliser les manœuvres en sécurité.

2 Circuler dans des conditions normales

Observer la signalisation, choisir sa voie, franchir les intersections et respecter les distances de sécurité.

3 Partager la route

Évaluer les risques, adapter sa conduite aux autres usagers, à la nuit, à la météo et aux situations plus complexes.

4 Devenir autonome

Préparer des trajets variés, suivre un itinéraire, anticiper et adopter une conduite souple, sûre et respectueuse de l'environnement.

Rôle de l'accompagnateur. Offrir du temps de pratique, varier les trajets, rester attentif et s'appuyer sur les conseils transmis lors des rendez-vous pédagogiques. Il ne remplace pas l'enseignant.



APPRENTISSAGE ANTICIPÉ • AAC

Conduite accompagnée

Gagner de l'expérience au volant, avec un accompagnateur



Dès 15 ans • 1 an minimum • 3 000 km minimum

Un parcours en deux temps : se former avec l'auto-école, puis conduire régulièrement avec un ou plusieurs accompagnateurs.

Un apprentissage dans la durée

La conduite accompagnée prépare progressivement au permis B. Après une formation initiale en auto-école, elle permet de consolider les réflexes de conduite grâce à une pratique régulière, encadrée par un accompagnateur et suivie par l'établissement.

LES ÉTAPES AVANT L'ÉPREUVE PRATIQUE

1

Formation initiale

Dès 15 ans, l'élève prépare le code et effectue au moins 20 heures de conduite avec un enseignant, ou 13 heures minimum sur boîte automatique. L'enseignant valide les compétences nécessaires.

2

Accord et rendez-vous préalable

Avant de conduire avec l'accompagnateur : réussite au code, attestation de fin de formation initiale, accord de l'assureur et rendez-vous préalable de 2 heures minimum avec l'enseignant.

3

Conduite avec accompagnateur

La phase accompagnée dure au moins un an et représente au minimum 3 000 km. Les trajets doivent être variés et réalisés en France, avec un accompagnateur présent à l'avant.

4

Deux rendez-vous pédagogiques

Le premier intervient entre 4 et 6 mois après l'attestation de fin de formation initiale ; le second après 3 000 km minimum. Ils associent élève, accompagnateur et enseignant.

Objectif. Pratiquer souvent, dans des situations variées, pour renforcer l'observation, l'anticipation et la prise de décision. Le suivi permet aussi de corriger tôt d'éventuelles mauvaises habitudes.

Les conditions à connaître

L'AAC est un apprentissage de la conduite accompagné : l'élève reste sous la responsabilité et la vigilance de l'accompagnateur pendant la deuxième phase.

L'ÉLÈVE

L'inscription est possible à partir de 15 ans avec l'accord du représentant légal. La conduite accompagnée ne commence qu'après validation de la formation initiale, accord de l'assurance et rendez-vous préalable.

L'ACCOMPAGNATEUR

Il peut être un proche ou non. Il doit notamment détenir le permis B depuis au moins 5 ans sans interruption, obtenir l'accord de son assureur et participer aux rendez-vous pédagogiques.

LE PERMIS

L'épreuve pratique du permis B est accessible à partir de 17 ans. Après réussite, la période probatoire est de 2 ans sans infraction, au lieu de 3 ans pour la formation traditionnelle.